

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

8 JUIN 2026

COMpte RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 8 JUIN 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Prise en compte de l'impact des mesures d'autres niveaux de pouvoirs dans l'élaboration des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	3
1.2	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quel sera le prix du contrat à durée déterminée pour enseignant?».....	5
1.3	Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Impact budgétaire et statutaire du projet de contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE)»	5
1.4	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Microcertifications dans l'enseignement supérieur».....	9
1.5	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Avancées liées aux microcertifications dans l'enseignement supérieur»	9
1.6	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Test “Accompagnement au développement de ton avenir” (ADA) pour une meilleure orientation entre le secondaire et le supérieur»	13
1.7	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Mise en œuvre du droit individuel aux études supérieures (DIES)»	15
1.8	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Conditions strictes appliquées aux étudiants internationaux»	15
1.9	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Collaborations entre universités et écoles supérieures des arts (ESA): comment soutenir les initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles?»	20
1.10	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Burn-out étudiant en forte augmentation».....	22
1.11	Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Dégâts des orages sur les bâtiments scolaires».....	25
1.12	Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Résilience des publics scolaires lors des épisodes de fortes chaleurs».....	28

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Prise en compte de l'impact des mesures d'autres niveaux de pouvoirs dans l'élaboration des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Vincent Crampont (PS). – La circulaire budgétaire relative au budget initial 2027 impose aux administrations et aux organismes administratifs publics (OAP) d'évaluer l'impact des mesures votées des autres entités – notamment la non-indexation salariale, y compris lorsque les subventions portent sur des salaires –, et ce, pour toutes les divisions organiques concernées, afin d'en évaluer l'incidence. Cette circulaire prévoit également l'évaluation de l'impact de la réforme du dispositif ACS-APE, ainsi que du gel du précompte professionnel pour les chercheurs.

Madame la Ministre-Présidente, quelles mesures ont-elles été identifiées à ce stade? Quelles sont les premières estimations chiffrées disponibles? Lors des discussions précédentes, il nous a été indiqué qu'en raison de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE), aucune économie n'était encore attendue pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette position a-t-elle évolué? Quelles économies la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle réaliser dans les matières qui relèvent de ses compétences? Par ailleurs, quelles économies sont-elles à prévoir en ce qui concerne les agents contractuels subventionnés (ACS)?

S'agissant du gel du précompte professionnel pour les chercheurs, les dernières informations que vous avez communiquées ne traduisaient pas d'évolution. L'inscription du dossier au sein de cette circulaire signifie que vos services anticipent désormais un impact réel et chiffrable sur nos établissements. Dès lors, où en est précisément ce dossier au niveau fédéral? Où en est la consultation des entités fédérées? Que recouvre concrètement la notion de gel du précompte professionnel pour les chercheurs? Sur la base des données 2024 transmises, quel est l'impact annuel estimé pour les universités de notre Fédération, ventilé par établissement? Qu'en est-il des autres écoles pour lesquelles la dispense ne peut toujours pas s'appliquer en raison du fait que c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui verse les salaires?

Vous avez également indiqué que notre Fédération serait dans l'incapacité de compenser cette perte. Est-ce toujours votre position? Si aucune compensation n'est possible, comment nos universités sont-elles censées absorber ce choc?

Par ailleurs, quelle suite a-t-elle été donnée à la décision de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) concernant la demande de la transmission du document relatif aux conséquences des mesures fédérales?

Enfin, lors de votre dernière intervention en commission sur l'accord de coopération relatif aux règles budgétaires européennes, vous avez indiqué que le mécanisme de neutralisation des effets de bord serait calculé *a posteriori* par le Conseil supérieur des finances (CSF) lors de l'établissement des comptes de contrôle, sans qu'il soit nécessaire de définir préalablement l'impact précis de chaque mesure. Permettez-moi d'exprimer une réserve de fond.

Se satisfaire d'une compensation *a posteriori*, c'est accepter que notre Fédération absorbe seule le choc des décisions fédérales avant d'espérer, des années plus tard, en être neutralisée. Comment un tel système de neutralisation sera-t-il concrètement mis en œuvre? Quels types de dispositions entreront-elles dans son périmètre? Selon quels critères objectifs le CSF établira-t-il qu'un écart de trajectoire est imputable à une décision d'une autre entité plutôt qu'à la gestion propre de la Fédération? Les mesures ayant un impact indirect – telles que la réforme des pensions – sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront-elles également prises en considération? Où en est d'ailleurs le projet d'assentiment relatif à l'accord de coopération?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je n'ai pas encore reçu l'information relative aux éléments chiffrés dont disposent les autres niveaux de pouvoir. Cette demande a été adressée dans le cadre de l'élaboration des propositions budgétaires relatives au budget initial de 2027. Les différents services sont occupés à réaliser le travail, conformément au calendrier défini dans la circulaire.

Concernant la réforme APE, je ne peux garantir que le gouvernement wallon ne décidera pas de nouvelles économies sur ces postes lors du conclave budgétaire. Je continue néanmoins à être vigilante et à défendre les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis pleinement associée aux travaux en cours; une réunion conjointe entre les gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles se tiendra d'ailleurs ce jeudi. Je ne peux présager non plus des décisions relatives aux ACS qui seront prises par le gouvernement bruxellois, mais je travaille également avec le ministre de l'Emploi afin de l'informer des spécificités de nos secteurs.

Par ailleurs, la loi-programme ayant été adoptée le 28 mai 2026 par la Chambre des représentants, je vous renvoie à son article 19 qui détaille la mesure relative

au gel du précompte professionnel pour les chercheurs. L'impact budgétaire de cette mesure est difficile à estimer. En effet, le gel dépendra de l'ampleur de l'inflation en 2027, 2028 et 2029. Sur la base des paramètres d'inflation actuels, nous estimons son impact global à quelque 4 millions d'euros par an. À ce stade, nous n'avons aucune information quant à la ventilation probable de cet impact entre les différents établissements. Je vous confirme qu'au vu de la situation budgétaire préoccupante de la Fédération, nous ne compenserons pas cette perte pour les établissements.

Concernant la mise en œuvre du mécanisme de neutralisation budgétaire prévue dans l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la gouvernance économique, je vous rappelle que ce mécanisme relève de la compétence de la section du Conseil supérieur des finances (CSF) chargée des besoins de financement. En tant qu'institution budgétaire indépendante, ce dernier sera seul compétent pour définir sa méthodologie. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous donc directement à cette institution.

Enfin, pour ce qui concerne le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération, nous avons transmis tous les documents au niveau fédéral, lequel est chargé de soumettre le projet, pour l'ensemble des entités fédérale et fédérées, au Conseil d'État.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je n'ai obtenu quasiment aucune réponse aux nombreuses questions que je vous ai posées. Travailler dans ces conditions est inquiétant, car nous venons régulièrement vers vous pour obtenir des informations, mais en vain. Certes, d'autres entités fédérées sont concernées par les matières dont nous parlons. En attendant, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous n'avons pas les informations nécessaires pour rassurer les opérateurs quand cela s'avère nécessaire. Or, ces informations nous seraient précieuses et nous ne manquerons donc pas de revenir vers vous.

1.2 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quel sera le prix du contrat à durée déterminée pour enseignant?»

1.3 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Impact budgétaire et statutaire du projet de contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE)»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Vincent Crampont (PS). – Dans une interview que vous avez accordée à «*La Libre Belgique*» le 30 mai 2026, j'ai une nouvelle fois pu lire que «si la création d'un [contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE)] est impayable, nous ne la ferons pas». Ce CDIE n'a, pour rappel, rien d'un CDIE. Il s'agit en réalité d'un contrat à durée déterminée pour enseignants (CDDE) qui

accompagnera les enseignants au prix d'une charge éclatée entre plusieurs disciplines et plusieurs implantations, sans compter la suppression du droit à la nomination et les effets délétères de ces réformes pour l'attractivité de la profession. Mon groupe interpelle régulièrement à ce sujet Mme Glatigny. Nous continuerons naturellement à rester extrêmement attentifs à l'évolution de ces travaux.

Parmi les nombreuses zones d'ombre qui subsistent autour de la réforme, celle du coût figure parmi les plus importantes. En effet, la suppression des nominations entraînera des dépenses supplémentaires à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'ordre de 500 millions d'euros par an à terme – un chiffre que votre président de parti a lui-même reconnu. La seule création d'un CDIE, ou plutôt, dirons-nous d'un CDDE implique la création d'un second pilier de pension pour lequel le gouvernement n'a jusqu'ici apporté aucun élément de réponse et aucune estimation chiffrée.

«Des discussions sont en cours avec le niveau de pouvoir fédéral», nous répète-t-on inlassablement. Madame la Ministre-Présidente, quelles sont donc les conditions de ces discussions? Quel est le prix que vous êtes prête à payer pour financer cette réforme purement idéologique? Quel sera le montant au-delà duquel votre gouvernement se résignera à abandonner le projet de CDDE? En d'autres termes encore, à partir de quelle somme estimez-vous que le CDDE devient impayable?

Dans cette même interview, vous évoquez également – je cite toujours – que «des alternatives [sont] en discussion avec le partenaire pour atteindre nos objectifs». Quels sont les objectifs que vous évoquez? Et quelles sont les alternatives envisagées au CDDE?

Sans refaire tout le débat sur les problèmes que nous pose le premier projet, j'aimerais vous entendre sur deux points spécifiques. Le premier concerne la notion de groupement de pouvoirs organisateurs (GPO), structure appelée à se substituer aux pouvoirs organisateurs pour gérer divers aspects de leur politique de recrutement et de remplacement d'enseignants. Leur création est coûteuse. Par conséquent, plus il y en existera, plus l'impact budgétaire sera lourd pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pas moins de quarante GPO, au maximum pour l'ensemble du territoire, étaient prévus lors des premières discussions. Êtes-vous prête à revoir ce chiffre à la hausse? Le cas échéant, jusque combien?

Le second point concerne le financement des remplacements. Afin de compenser les coûts de votre réforme, vous envisagez de créer une enveloppe fermée pour payer les remplacements des enseignants absents en cours d'année. Confirmez-vous que cela constituera un des principes clés de la réforme? Quelles économies cela permettra-t-il d'engendrer au vu du fonctionnement ouvert actuel? Que se passera-t-il si, un jour, l'enveloppe fermée nouvellement prévue pour les remplacements d'un GPO est épuisée? Laissez-vous, alors, des classes vides?

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Madame la Ministre-Présidente, dans une récente interview, vous avez indiqué que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuivait sa réflexion sur la création d'un CDIE en remplacement du mécanisme actuel de nomination, tout en précisant que cette réforme ne serait pas mise en œuvre si elle s'avérait impayable. Cette déclaration soulève plusieurs questions importantes, car, au-delà des aspects liés à l'attractivité du métier, à la simplification administrative ou à la gestion des ressources humaines, une telle réforme pourrait avoir des conséquences significatives sur le financement des pensions. À ce stade, de nombreuses interrogations demeurent sur l'ampleur réelle de l'impact financier de cette réforme.

Quel est le coût global du remplacement du système actuel de nomination par un CDIE sur la base des données connues? Quels sont les principaux postes de dépenses identifiés et quelles sont les estimations actuellement disponibles? Une analyse spécifique a-t-elle été réalisée concernant les conséquences de cette réforme sur le financement des pensions? Quel serait l'impact de cette réforme sur les cotisations? Lors des échanges informels que vous entretenez avec le gouvernement fédéral sur cette question, quels sont les principaux points actuellement en discussion? Quel est le calendrier? Disposez-vous aujourd'hui de garanties de la part du gouvernement fédéral sur le cadre qui accompagnerait la réforme du statut des enseignants?

J'entends qu'il y a de nombreuses questions sur le remplacement du statut par un CDIE sur lesquelles nous aurons, selon moi, peu de réponses aujourd'hui. Dans l'attente de l'aboutissement de ces discussions, les nominations sont-elles supprimées? Cela n'est pas au point, car la simple fin du statut a également des conséquences financières en termes de pensions et de cotisations sociales qui méritent d'être évaluées pour la soutenabilité financière de nos budgets. Par ailleurs, le gouvernement a-t-il procédé à une comparaison entre le coût du maintien du système actuel et celui du futur dispositif envisagé?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Messieurs les Députés, je comprends votre préoccupation. La création d'un nouveau contrat et d'un nouveau statut pourrait avoir un impact important sur les enseignants, et en particulier sur les futurs enseignants. En effet, j'ai été interrogée par la presse à ce sujet et j'ai donné exactement la même réponse que celle que j'ai faite en commission lors de nos différents débats budgétaires.

Contrairement à ce que vous semblez penser, il n'y a rien de neuf. Comme je l'ai déjà répété à maintes reprises lors de nos débats parlementaires et dans la presse, rien n'a été décidé. Le gouvernement n'a pas pris de décision sur l'instauration d'un nouveau contrat ou statut et encore moins sur la forme exacte que ces derniers prendraient. Une première version d'un texte a circulé et Mme Glatigny a rencontré, de manière informelle, les fédérations de pouvoirs organisateurs pour

en discuter. Il existe donc bien une première version soumise à discussion. Contrairement à ce que vous laissez entendre, ce premier avant-projet de décret n'a pas été approuvé en première lecture par le gouvernement. Par conséquent, je ne suis pas en mesure de vous donner des chiffres ni d'informations sur l'impact budgétaire d'une réforme dont les contours ne sont pas encore stabilisés.

La question des GPO et de la constitution d'une enveloppe fermée pour assurer les remplacements d'enseignants ne sont à ce stade, que des hypothèses ou des options. L'impact budgétaire variera bien évidemment très fortement en fonction des décisions. Envisageons-nous d'adopter des décisions sans en mesurer l'impact budgétaire? Bien sûr que non. C'est parce que nous évaluons ces différents scénarios que la prise de décision prend du temps. Dans le cadre de sa convention de collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre de recherche en économie régionale et politique économique (CERPE) réalise un travail sur le coût des différentes options possibles et publiera les résultats une fois les travaux terminés. En tant que ministre du Budget, je suis et resterai particulièrement attentive au respect de notre trajectoire, mais pour l'heure, je me réjouis qu'un avant-projet de décret de cette importance fasse l'objet d'une concertation préalable et j'invite chacun à ne pas tirer de conclusions hâtives sur la base d'un texte voué à évoluer. C'est le principe même de la concertation.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous pose encore les questions suivantes: c'est quoi, un CDDE payable? 200 millions d'euros?

M. le président – Monsieur Crampont, je vous rappelle qu'il n'est pas prévu de poser de nouvelles questions dans une réplique.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Président, je pense avoir le droit de poser des questions. Si la ministre-présidente veut me répondre, elle pourra toujours reprendre la parole.

M. le président – Pas en réplique, Monsieur Crampont. Vous pouvez reprendre la parole, mais il n'y aura pas de réponse de la ministre-présidente, puisque ce n'est pas prévu. Vous pouvez toujours poser des questions, mais elles resteront sans réponse.

M. Vincent Crampont (PS). – Je poserai quand même mes questions. Madame la Ministre-Présidente, c'est quoi, un CDDE payable? Coûtera-t-il 200, 300 ou 450 millions d'euros? Cette réforme est purement idéologique. Il faut vraiment revoir votre copie.

Cette mesure aura un coût et il est prévu de la mettre en œuvre dans un calendrier insolite. Alors que les écoles sont à feu et à sang, est-ce vraiment le moment de mener une réforme de cette ampleur? Elle va créer un chaos organisationnel inédit, qui portera atteinte aux droits des enseignants et qui risque de plus morceler la charge des enseignants débutants, en contrepartie d'une pseudo-stabilité dans le métier. Vous nous parlez de concertation. Je pense que vous consultez, mais

que cela ne suffit pas. Vous devez engager une véritable concertation. Il est temps de permettre aux enseignants et au monde de l'école de travailler et de les laisser enfin tranquilles.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Madame la Ministre-Présidente, comme je n'ai pas obtenu de réponse à mes questions et que je ne peux pas en poser de complémentaires, je me réfère à l'adage «qui ne dit mot consent». J'acte donc qu'en raison de l'incertitude budgétaire découlant de la mise en œuvre du CDIE, les nominations ne prendront pas fin. En effet, indépendamment de la question du CDIE, la non-staturisation par la Fédération Wallonie-Bruxelles aura un impact supplémentaire sur le coût des pensions et les cotisations sociales. Je suppose donc que vous ne suivrez pas l'exemple wallon et qu'il ne sera pas mis fin au statut tant que ces questions budgétaires ne seront pas réglées, sauf si vous démentez mes conclusions, ce qui me ferait plaisir. Je considère donc que c'est la position actuelle du gouvernement.

1.4 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Microcertifications dans l'enseignement supérieur»

1.5 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Avancées liées aux microcertifications dans l'enseignement supérieur»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre-Présidente, les microcertifications sont des formations courtes et ciblées permettant d'acquérir des compétences spécifiques et actualisées, et reconnues par un établissement d'enseignement supérieur ou un établissement d'enseignement pour adultes et de formation continue (EAFC). Elles offrent une flexibilité d'apprentissage idéale pour l'évolution professionnelle, l'employabilité ou la reconversion.

En 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité. Cette recommandation vise à soutenir le développement, la mise en œuvre et la reconnaissance des microcertifications dans l'ensemble des institutions, entreprises et secteurs, par-delà les frontières.

En décembre 2025, un rapport de la Commission européenne a analysé l'état d'avancement de l'application de cette recommandation du Conseil de l'Union européenne de 2022. Il acte que des avancées importantes ont été réalisées au niveau européen. Une définition commune des microcertifications a été adoptée, ainsi que des principes partagés: ce que l'apprenant doit savoir faire à l'issue de la formation, la durée de l'apprentissage, les modalités d'évaluation, la qualité des formations et la possibilité de faire reconnaître ces acquis dans différents pays. Il est indiqué que «dans le domaine de la formation professionnelle, les microcertifications s'inscrivent souvent dans des dispositifs déjà existants, comme

les formations modulaires ou les certifications partielles. Dans certains pays, elles peuvent même être combinées pour aboutir à un diplôme ou à une qualification complète, offrant ainsi des parcours de formation plus souples et progressifs. Toutefois, leur alignement avec la définition européenne reste variable, et leur intégration dans les cadres nationaux de certification est encore limitée ou en cours. (...) Dans de nombreux États, les «écosystèmes» de microcertifications sont encore en construction, notamment en ce qui concerne la reconnaissance officielle, le financement et les garanties de qualité».

Le 17 décembre 2024, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a rendu un avis visant l'intégration des microcertifications dans le cadre de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, en émettant toute une série de recommandations destinées au gouvernement de notre Fédération. L'ARES demande notamment, dans l'objectif de développer une offre de microcertifications assorties de crédits, la révision de l'article 74 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») qui impose un nombre minimum de 10 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*), l'ARES ne pensant pas qu'il soit pertinent que des seuils minimum et maximum soient définis par les pouvoirs publics, ce qui serait en phase avec la recommandation européenne qui précise qu'une microcertification correspond à un petit volume d'apprentissage, sans préciser davantage. C'est d'ailleurs ce qu'une haute école a sollicité auprès de moi, lors d'une récente visite de terrain, estimant que ce frein décrétoal devait être levé pour que les établissements soient agiles et répondent aux besoins précis des étudiants.

Des réflexions sont-elles en cours afin de répondre aux recommandations de l'Union européenne concernant le développement des microcertifications dans notre enseignement supérieur, dans les hautes écoles, les écoles supérieures des arts (ESA) ou les universités? Dans l'affirmative, lesquelles? En outre, quelles suites ont été réservées aux recommandations de l'ARES dans son avis précité? Une réflexion est-elle en cours afin de modifier l'article 74 du décret «Paysage»? Pourriez-vous nous en présenter un calendrier?

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, des publications récentes dans la presse me donnent l'occasion de faire le point sur un sujet peu évoqué: les microcertifications. Dans votre réponse du mois de janvier 2025 à la question de notre collègue Valérie Dejardin, vous aviez indiqué que les microcertifications faisaient l'objet d'une attention croissante, que l'ARES avait adopté une note collaborative le 17 décembre 2024, que le Conseil général de l'enseignement pour adultes (CGEPS) travaillait également sur les modalités de mise en œuvre dans l'enseignement pour adultes, et, enfin, qu'un projet pilote mené par l'ULiège en collaboration avec le FOREM était en cours, afin de développer des microcertifications adaptées aux besoins du marché de l'emploi et à la requalification professionnelle. Vous aviez également précisé que ces travaux

s'inscrivaient dans une dynamique plus large de flexibilisation des parcours, de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et de qualité de l'offre de formation, tout en appelant à prendre le temps d'analyser l'avis de l'ARES en vue d'accompagner les établissements et, le cas échéant, d'adapter les dispositifs législatifs.

L'article de presse consacré à la formation continue rappelle, pour sa part, à quel point les microcertifications étaient devenues un outil central de la formation continue à l'université. Il soulève en outre une question de fond sur la place de l'université comme institution distincte du marché, tant sur la valeur des savoirs durables que sur le risque d'un enfermement dans une logique de compétences immédiatement mobilisables.

Dans ce contexte, Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous faire le point sur les avancées concrètes intervenues depuis votre réponse du mois de janvier 2025? Où en est l'analyse de l'avis de l'ARES? Comment les travaux du CGEPS ont-ils progressé? Quels résultats tirez-vous du projet pilote mené par l'ULiège avec le FOREM? Comment s'est-il déroulé? Comment comptez-vous prendre en compte la flexibilité des parcours et l'adéquation aux besoins du monde socio-économique avec la mission propre de l'enseignement supérieur, la qualité académique et la VAE?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, vos questions me donnent l'occasion de faire le point sur les réflexions en cours au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les microcertifications. Comme vous l'avez rappelé, celles-ci font l'objet d'une attention croissante, tant au niveau européen qu'en Belgique francophone. Alors que la Commission européenne et plusieurs autres pays s'emparent de la question, les travaux ont également progressé chez nous.

Une étape importante a d'ailleurs été franchie avec l'organisation, par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), d'une journée consacrée à cette thématique le 21 mai dernier. Cette journée ayant suscité un large intérêt auprès des parties prenantes avait un double objectif: d'une part, dresser un état des lieux et des pratiques existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles; d'autre part, nourrir la réflexion collective sur les évolutions possibles de notre cadre législatif.

Dans ce contexte, et en concertation avec ma collègue, la ministre Glatigny, j'ai eu le plaisir d'annoncer le lancement d'un groupe de travail associant l'enseignement supérieur et l'enseignement pour adultes. Ce groupe aura pour mission de formuler des recommandations au gouvernement en vue de parvenir à une définition partagée et à un cadre commun des microcertifications à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des réflexions déjà menées au sein de l'enseignement supérieur.

L'ARES a en effet adopté un avis stratégique à la fin de l'année 2024 et plusieurs établissements développent actuellement des initiatives pilotes et des expérimentations dans ce domaine. Cela devrait être pris en compte dans l'analyse, de même que les travaux du CGEPS. À mes yeux, nous devons préserver certains grands principes: veiller à la lisibilité du système pour les apprenants; conserver la qualité de notre enseignement et tendre à une articulation claire entre les microcertifications et les diplômes existants.

En ce qui concerne le projet pilote que vous mentionnez, mené par l'ULiège, il est aujourd'hui clôturé. Il s'inscrivait dans le cadre du label Liège «ville apprenante» de l'UNESCO, dynamique visant à mobiliser toutes les ressources d'un territoire, allant des acteurs de l'éducation et de la formation en passant par les organes de gestion de la ville ou les entreprises, afin de garantir aux citoyennes et citoyens des opportunités d'éducation et de formation tout au long de la vie. À cet égard, des collaborations entre l'ULiège et le FOREM ont émergé sous forme de microcertifications visant à répondre directement aux besoins du monde de l'emploi.

Par ailleurs, ma participation prochaine à la conférence ministérielle de la Grande Région, en septembre, sera l'occasion de mettre en lumière ce type de bonnes pratiques et de faire le point sur l'avancement de ce dossier chez nos partenaires transfrontaliers.

Enfin, en ce qui concerne le calendrier, la première réunion du groupe de travail annoncée est planifiée pour ce début juin. Il s'agira de faire un diagnostic de l'existant, d'étudier les recommandations qui émergeront et de trouver un équilibre entre un cadre suffisamment souple pour soutenir l'innovation pédagogique et répondre aux besoins socio-économiques et un cadre suffisamment structuré pour garantir la lisibilité, la qualité et la reconnaissance des acquis.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse qui témoigne de votre intérêt pour ce sujet important. Des avis ont donc été rendus par l'Europe et l'ARES. Aujourd'hui, des demandes émanent du terrain. Les besoins du terrain peuvent être satisfaits si les microcertifications sont autorisées de manière plus étendue. La modification de l'article 74 du décret «Paysage» devra également être abordée. En effet, à l'heure actuelle, cet article impose un nombre minimum de dix crédits. Or, certaines hautes écoles et certains établissements d'enseignement pour adultes disent que des microcertifications plus faibles que dix crédits, mais qui répondent réellement à des besoins de terrain, pourraient être organisées. À mon sens, cela devra également être analysé. J'entends qu'un groupe de travail a été lancé. Je continuerai à suivre ce chantier extrêmement important.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses. Je rejoins les propos tenus par ma collègue Cortisse. On ne manquera pas de faire le suivi des résultats du groupe de travail. Je vous

remercie également pour votre initiative. Certes, l'enseignement universitaire est fondamental, mais les attentes du reste du secteur le sont tout autant.

1.6 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Test “Accompagnement au développement de ton avenir” (ADA) pour une meilleure orientation entre le secondaire et le supérieur»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre-Présidente, au cours de la précédente mandature, les ministres de l'Enseignement supérieur, Valérie Glatigny et Françoise Bertieaux, ont mis en place l'accompagnement au développement de ton avenir (ADA). Il s'agit d'un outil d'aide à l'orientation qui s'adresse aux élèves qui terminent l'enseignement secondaire et aux étudiants en cours d'études supérieures.

Un premier test d'orientation, nommé «ADA-Intérêts», est accessible gratuitement en ligne. Ce test permet aux jeunes d'identifier les domaines et les familles d'activités professionnelles liées à leur vécu personnel, d'explorer les professions de ces domaines et familles d'activités et de repérer les programmes d'enseignement supérieur en lien avec ces professions.

Il était prévu que deux autres tests d'orientation viennent enrichir l'ADA, à savoir «ADA-Compétences», qui devrait permettre aux jeunes d'évaluer leurs compétences (langagières, numériques, non cognitives...) avant d'entrer dans l'enseignement supérieur, et «ADA-Motivations», qui devrait leur permettre d'entamer une réflexion sur leur compréhension de l'enseignement supérieur, leurs attentes et leur engagement dans les études supérieures.

Ensemble, ces trois modules doivent aider les jeunes à trouver l'orientation qui correspond le mieux à leur profil personnel et à leurs aspirations, et ce, afin de faire le choix d'études le plus pertinent parmi les nombreuses options possibles.

En outre, une formation pour les professionnels de l'orientation est également en cours de création.

Madame la Ministre-Présidente, où en est la création des modules «ADA-Compétences» et «ADA-Motivations» et de la formation pour les professionnels de l'orientation? Quand seront-ils enfin accessibles en ligne? Quelle publicité prévoyez-vous de faire pour que l'ADA soit mieux connu et utilisé par le plus grand nombre possible d'élèves et d'étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mon plein soutien au développement de l'ADA, tel qu'il est prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Lors de l'élaboration du budget initial 2026, nous avons accordé une dotation de 130 000 euros à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)

pour qu'elle assure le suivi et l'évaluation de l'ADA. Cette dotation vient d'être pérennisée par l'adoption du DP2.

Les modules «ADA-Compétences» et «ADA-Motivations» ont été entièrement créés et validés scientifiquement grâce au travail mené par le pôle de Liège-Luxembourg et piloté par l'ARES et la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES). Le contenu de ces deux modules a également fait l'objet d'un redéveloppement informatique complet, qui se terminera dans le courant du mois d'août 2026.

Par ailleurs, un protocole de formation a été conçu pour «ADA-Intérêts» et testé sur le terrain par des partenaires scientifiques du pôle hennuyer. Ce test était toujours piloté par l'ARES et la DGES. Cette formation nécessite d'être ajustée pour y intégrer les modules «ADA-Motivations» et «ADA-Compétences». Ce travail d'intégration est en cours de réalisation avec des partenaires de terrain et des membres de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Les modalités d'implémentation de la formation complète et validée sont en discussion avec la DGEO et dépendront de la possibilité de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) d'intégrer cette formation à son catalogue de formations.

Compte tenu du fait que la toute nouvelle plateforme ADA, y compris ses deux nouveaux modules «ADA-Compétences» et «ADA-Motivations», sera entièrement redéveloppée d'ici au mois d'août 2026, la mise en ligne sera techniquement possible dès la prochaine rentrée académique. Cependant, dans un souci de cohérence, nous avons décidé d'intégrer l'ADA à la plateforme www.monorientation.be, qui dépend du ministère. Cette intégration a pour conséquence que l'ARES et l'AGE valideront conjointement la publication de l'outil. Des discussions sont bien en cours entre les équipes concernées et le cabinet de Mme Glatigny.

Enfin, un plan de communication assez large a été conçu par les responsables de l'AGE, en collaboration avec l'ARES. Nous y reviendrons en fonction du délai de publication de l'outil.

Une journée de présentation de l'ADA est également prévue à la fin de l'année 2026.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai moi-même rempli le premier test d'orientation et il propose des pistes intéressantes, que les deux autres modules viendront encore enrichir. J'entends que ces modules sont en bonne voie de finalisation.

Bien entendu, une mise en ligne à la fin du mois d'août 2026 signifie que l'ADA ne servira guère à orienter les étudiants qui doivent rentrer dans l'enseignement supérieur au mois de septembre, mais il servira pour toutes les années suivantes.

J'espère que le large plan de communication que vous avez annoncé touchera un maximum d'élèves et d'étudiants. En effet, l'un des facteurs expliquant le taux d'échec d'environ 60 % en première année de bachelier en Fédération Wallonie-Bruxelles est le déficit d'orientation. Il est nécessaire de mieux orienter les jeunes, à la fois dans l'enseignement obligatoire, mais aussi au moment de la transition entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur.

Je vous remercie pour votre enthousiasme et pour le travail que vous menez sur cette question.

1.7 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «*Mise en œuvre du droit individuel aux études supérieures (DIES)*»

1.8 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «*Conditions strictes appliquées aux étudiants internationaux*»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la trajectoire budgétaire que vous nous aviez présentée au mois de novembre dernier indiquait la mise en œuvre du droit individuel aux études supérieures (DIES) pour la rentrée 2027. D'après les présentations faites à l'époque, il s'agit du seul refinancement que les établissements peuvent espérer, puisque vous aviez alors précisé qu'une partie du budget dégagé serait effectivement consacré aux établissements. Pourriez-vous nous rappeler les budgets espérés grâce à l'entrée en vigueur de ce mécanisme? Quelle partie de ceux-ci sera redirigée vers les établissements?

À de multiples reprises, mon groupe a exprimé ses inquiétudes quant à la faisabilité de ce système et quant à sa mise en œuvre dans les délais fixés. Au mois de mars dernier, vous me répondiez travailler avec un cabinet d'avocats afin d'étudier les garanties juridiques du dispositif à la lumière du principe européen de libre circulation. Pourriez-vous nous livrer les conclusions de leurs études? Quels seraient les risques financiers pour la Fédération Wallonie-Bruxelles en cas d'infraction?

Par ailleurs, j'ai déjà soulevé une série de questions laissées sans réponse, notamment concernant l'impact de la réforme sur les établissements ou sur la définition de la notion de résident. Pourriez-vous faire le point sur les travaux en cours? Quel est le calendrier fixé par votre cabinet afin de concrétiser ces mesures? Par ailleurs, des modifications décrétales seront-elles nécessaires? Enfin, pourriez-vous nous présenter les conclusions du groupe de travail relatif au financement que vous aviez mis en œuvre en début de législature? D'autres pistes de financement sont-elles ressorties des travaux de ce groupe?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La ministre de l'Asile et de la Migration, Anneleen Van Bossuyt (N-VA), a annoncé l'application de conditions plus strictes pour les

étudiants non européens. Ce durcissement des conditions de séjour pour les étudiants internationaux ne passe pas inaperçu. Désormais, ceux-ci devront démontrer plus rapidement leur réussite académique sous peine de perdre leur droit de séjour. Les changements de filière seront davantage encadrés, la durée maximale des études sera plus strictement limitée et les possibilités de réorientation seront réduites.

Madame la Ministre-Présidente, ce n'est pas la première fois que je vous interpelle à ce sujet. Au mois d'avril dernier, je vous ai déjà interrogée sur les ambitions de la ministre Van Bossuyt, faisant le triste constat du manque de concertation entre les différents niveaux de pouvoir, en l'occurrence, entre le niveau fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette préoccupation est d'autant plus pertinente que, dans votre réponse à ma question précédente, vous avez partagé le constat que ces étudiants et étudiantes faisaient face à des difficultés concernant «des délais de traitement jugés excessifs, des difficultés d'accès aux rendez-vous consulaires, de l'absence de représentation diplomatique dans certains pays, de difficultés de communication avec l'Office des étrangers, ainsi que de la complexité des exigences documentaires.» Vous avez également reconnu que: «certaines dispositions de l'accord du gouvernement fédéral [...] semblent aller à contre-courant des objectifs d'attractivité internationale». Vous avez utilisé le mot «sembler»; à mon sens, on pourrait être beaucoup plus affirmatif.

Outre ces deux éléments intéressants, j'ai également souligné le manque de données relatives aux étudiants internationaux, qui engendre des difficultés quant à l'analyse de l'ampleur de la situation.

Lors de ma précédente question, vous avez indiqué avoir pris contact avec le cabinet de la ministre Van Bossuyt afin d'entamer une discussion à ce sujet. Où en est ce dialogue et quelles en sont les conclusions? Quelles mesures sont-elles envisagées pour pallier le manque de données qui permettent d'évaluer l'ampleur de cette réforme? Combien d'étudiants internationaux perdront-ils leur visa?

Alors que vous avez affirmé vouloir défendre clairement la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le rayonnement de notre enseignement supérieur à l'international, quelles ont été vos propositions concrètes lors de vos échanges avec la ministre, afin d'apporter des solutions aux étudiants internationaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, cette réforme ne porte-t-elle pas atteinte à nos engagements internationaux ou encore aux engagements pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour rappel, cette dernière s'est déclarée «entité hôtelière», ce qui signifie qu'elle doit développer une politique plus accueillante et plus inclusive à l'égard des étudiants internationaux.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Madame la Députée, les travaux sur un dispositif de droit individuel aux études supérieures sont en cours avec, d’une part, un cabinet d’avocats qui travaille pour le moment sur un deuxième avis juridique et, d’autre part, avec l’administration. Récemment, nous avons à nouveau échangé avec les professeurs de l’UCLouvain qui ont développé le modèle. La première analyse du cabinet d’avocats indique que le modèle DIES est bien réalisable. Une partie des recettes dégagées par cette aide individuelle aux études pourra effectivement être affectée aux établissements de l’enseignement supérieur.

Lors de la réunion de notre commission du 2 mars dernier, je vous avais déjà indiqué ne pas pouvoir laisser dire que le DIES était le seul outil envisagé pour le refinancement de l’enseignement supérieur. La nouvelle contribution des ressortissants des pays tiers à l’Union européenne et n’étant pas sur la liste de l’ARES a déjà été implémentée avec cet objectif. Les chiffres évoqués lors de cette réunion de commission étaient plutôt positifs.

Des groupes de travail se tiennent encore régulièrement afin d’encadrer la notion de résident, de préparer les modifications décrétales nécessaires et d’élaborer les processus nécessaires à la mise en œuvre du DIES. Les groupes de travail relatifs aux financements, qui se sont tenus l’an dernier, n’ont actuellement pas dégagé d’autres pistes de refinancement novatrices pour les universités et les hautes écoles. Leurs conclusions visent plus à une simplification en vue d’une meilleure allocation des ressources dont les acteurs comprennent qu’elles restent contraintes dans le contexte actuel.

Pour sa part, le groupe de travail spécifique aux ESA a travaillé dans un contexte différent, en tenant compte du fait que le mode de financement en enveloppe ouverte a permis de préserver, au fil des années, les moyens alloués par étudiant. Les défis à relever liés au manque d’encadrement administratif ont toutefois fait l’objet de toute son attention. Le suivi est prévu après la finalisation des travaux liés à la réforme de la gouvernance des ESA.

Je vous rappelle également que, postérieurement à la tenue de ces groupes de travail, un rapport du comité d’experts mandaté par le gouvernement pour soutenir son pilotage budgétaire n’a pas, lui non plus, trouvé d’autres mesures permettant un accroissement des recettes que celles liées à l’augmentation du minerval et à la mise en œuvre à la fois du DIES ainsi que de la réforme des allocations d’études. Je demeure, bien entendu, à l’écoute de toute autre proposition que vous voudriez nous transmettre.

Je me tourne à présent vers vous, Monsieur le Député, en vous remerciant pour votre question. Je vous confirme avoir pris contact avec le cabinet Van Bossuyt en mars dernier, à la suite des annonces relatives au relèvement du seuil d’accès pour les étudiants non européens. Mon courrier visait, de manière plus urgente, à récolter les informations précises relatives à ces nouvelles mesures pour informer rapidement les établissements d’enseignement supérieur dont les services sociaux

accompagnent régulièrement les étudiants internationaux dans le cadre de leur situation de séjour.

J'ai saisi cette occasion pour partager le constat que nous avons dressé d'un manque de concertation dommageable en amont de ces décisions, tout en rappelant que la présence d'étudiants internationaux en Fédération Wallonie-Bruxelles constituait un enrichissement à la fois académique, scientifique et culturel que je n'entendais pas remettre en question. J'appelais également à trouver un équilibre entre, d'une part, les exigences administratives parfois légitimes, et d'autre part la préservation de l'attractivité de notre enseignement supérieur, ainsi que la capacité pour les étudiantes et étudiants déjà en cours de cursus de poursuivre celui-ci.

D'autres échanges ont porté sur la situation particulière des étudiants canadiens, issus des collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) québécois, qui éprouvent des difficultés administratives pour arriver en Belgique. Entre-temps, comme vous l'avez dit, de nouvelles mesures, émanant de l'accord de gouvernement fédéral, ont été publiées. L'objectif est d'assurer la cohérence du séjour étudiant avec une progression réelle dans les études et de prévenir les détournements du statut à des fins de séjour prolongé.

Cela se traduit par plusieurs mesures, telles que la fixation de seuils minimaux de crédits à acquérir par année, de durées maximales pour terminer les formations, le refus ou le retrait du titre de séjour en cas de réorientations répétées sans réussite ou encore l'exigence de modalités de contrôle plus strictes par les établissements. Force est de constater, à nouveau, que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été contactée dans l'élaboration des modalités de mise en œuvre de ces orientations de l'accord du gouvernement fédéral. Je ferai mon maximum pour que cela ne se reproduise plus.

Une rencontre entre les conseillers de mon cabinet et ceux du cabinet de la ministre Van Bossuyt était déjà planifiée. Elle aura lieu cette semaine et veillera à faire le point sur les mesures et à mieux coordonner les travaux. Nous en profiterons pour rappeler fermement que les politiques migratoires ayant un impact sur l'enseignement supérieur et sur les règles de progression des études ne peuvent se construire sans l'avis des ministres concernés. Cette préparation débouchera sur une rencontre entre la ministre et moi-même.

Nous manifesterons également notre vigilance afin que l'avancée dans le cursus par l'étudiant soit évaluée par l'Office des étrangers de manière alignée sur les balises de réussite fixées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il m'importe, en effet, que nos étudiantes et étudiants soient soumis à des règles de réussite cohérentes. Je rappellerai nos objectifs d'internationalisation, nos engagements en faveur de la solidarité internationale, l'identification des dossiers pour lesquels une meilleure collaboration entre nos administrations et l'Office des étrangers peut être assurée, et enfin de mieux anticiper de futurs projets.

Vous m'interrogez également sur la manière d'évaluer les effets de cette réforme. À l'heure actuelle, des données pertinentes relatives tant au statut des étudiants qu'à leur parcours académique sont collectées par la plateforme e-paysage. Il devrait dès lors être possible de procéder à une telle évaluation. Je veillerai à ce que l'administration s'en charge.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je relirai votre intervention avec attention, mais il me semble que vous n'avez pas répondu à toutes mes questions.

Dans le cadre de la trajectoire budgétaire fixée par le gouvernement, l'instauration du DIES permettrait d'économiser 30 millions d'euros et de dégager du refinancement pour l'enseignement supérieur. Nous estimons que le budget lié à la hausse du minerval pour les étudiants non européens était déjà prévu pour pallier un définancement. Pour nous, ce n'est donc pas la même chose. Vous ne nous avez pas fait part d'un calendrier précis pour l'établissement du système. Autrement dit, ce n'est pas demain que le DIES sera organisé. Nous nous inquiétons donc de savoir comment vous réaliserez les économies prévues si vous ne parvenez pas à instaurer le système.

Vous nous demandez des pistes d'économies. Pour nous, le renforcement des aides à la réussite et la lutte contre la précarité permettraient d'améliorer les conditions de réussite des étudiants et de diminuer le coût des études. Ce sont donc deux pistes importantes. Nous espérons que l'enseignement supérieur, les étudiants, les établissements et les membres du personnel ne devront plus subir d'économies imposées par le gouvernement dans les prochaines années et que le secteur sera refinancé.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous n'êtes pas associée à une réforme d'une telle ampleur décidée au niveau fédéral et je trouve gravissime que la ministre N-VA prenne des mesures aussi contraignantes sans même prendre la peine de vous consulter. Pour moi, c'est un manque de respect flagrant à l'égard des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je rappelle que les étudiants internationaux paient un minerval excessivement élevé. Dès lors, ils sont en droit d'attendre que les démarches administratives qu'ils doivent entreprendre soient facilitées et qu'ils puissent ainsi se concentrer sur leurs études. En l'occurrence, je ne vois que des restrictions, avec une suspicion généralisée à l'égard des étudiants internationaux. Cela donne le sentiment que ces derniers sont d'abord ici pour frauder. Pourtant, ils représentent clairement une richesse.

J'ai bien pris note qu'une réunion rassemblant vos services était prévue cette semaine. J'en assurerai le suivi pour connaître le bilan de ces réunions. Des retours qui me sont parvenus, les étudiants concernés n'arrivent même pas à réaliser leur stage parce que leur dossier administratif n'est pas en règle. Ils se retrouvent donc

bloqués dans leur scolarité alors qu'ils ont rempli toutes les conditions demandées. Il y a donc un effort à fournir aux niveaux tant des démarches qu'ils ont à entreprendre, que des aides qu'il convient de leur apporter.

Par ailleurs, la transparence est nécessaire. Aujourd'hui, l'Office des étrangers est clairement une boîte noire dont ne filtre aucune information relative au suivi des dossiers opérés, aux délais de réponse... En parallèle, les délais scolaires sont extrêmement contraignants et mettent parfois purement et simplement en péril la scolarité de ces étudiants. Enfin, je ne manquerai pas de revenir vers vous avec une question écrite pour obtenir des informations chiffrées concernant la plateforme e-paysage et voir les enseignements que l'on peut en tirer.

1.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Collaborations entre universités et écoles supérieures des arts (ESA): comment soutenir les initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles?»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS), l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV) et le Conservatoire royal de Bruxelles ont récemment annoncé la création de l'Alliance pour la transmission et les liens entre arts et sciences (ATLAS – Brussels School of Arts). Cette initiative vise à renforcer les collaborations entre ces établissements relatifs à la recherche, l'enseignement, la mobilité internationale et l'accompagnement des étudiants, avec une attention particulière portée aux approches interdisciplinaires.

Cette démarche mérite d'être soulignée. Elle témoigne de la capacité des acteurs de terrain à construire des réponses innovantes aux grands défis contemporains. Face aux crises écologiques, technologiques, démocratiques ou sociales, les savoirs cloisonnés montrent leurs limites. Les réponses les plus pertinentes émergent souvent de la rencontre entre différentes disciplines, différentes méthodes de recherche et différentes façons d'appréhender le monde. Cette collaboration permet cela. Les responsables des établissements partenaires soulignent d'ailleurs que l'hyperspécialisation croissante de l'enseignement supérieur peut constituer un obstacle à cette fertilisation croissante des connaissances. Ils plaident pour une plus grande reconnaissance institutionnelle des parcours et des recherches qui articulent sciences, arts et création.

Cette initiative met également en lumière le rôle essentiel des écoles supérieures des arts (ESA) dans notre paysage d'enseignement supérieur. Trop souvent perçues comme périphériques, elles apportent pourtant des approches originales et complémentaires qui peuvent enrichir la recherche, l'innovation et la formation de l'ensemble des étudiants. Au-delà de ce projet particulier, se pose donc la question de la place que notre Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite accorder à l'interdisciplinarité et aux collaborations entre les différents types d'établissements

d'enseignement supérieur. Nous avons déjà abordé le sujet précédemment dans notre commission, mais plutôt sous l'angle des fusions et des rapprochements. Ici, nous parlons bien de collaborations entre réseau universitaire et ESA.

Madame la Ministre-Présidente, quel regard portez-vous sur cette alliance entre l'ULB et les trois ESA bruxelloises? Considérez-vous que le cadre actuel de l'enseignement supérieur favorise suffisamment les collaborations structurelles entre universités, hautes écoles et ESA? Quels leviers votre gouvernement peut-il mobiliser pour encourager le développement de projets interdisciplinaires associant les arts, les sciences humaines et les sciences exactes? En outre, cette initiative pourrait-elle inspirer une réflexion plus large sur les moyens de généraliser ce type de coopération au bénéfice de l'ensemble des étudiants et étudiantes et des chercheurs et chercheuses de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, je vous avais déjà interpellée en novembre 2025 sur votre engagement dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) de prévoir des incitants financiers pour favoriser les rapprochements entre les établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quel est l'état d'avancement de la concrétisation de cet incitant? Quelles sont les modalités de ces incitants financiers?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion de saluer et de détailler l'initiative ATLAS – Brussels School of Arts lors d'une séance plénière, pendant les questions d'actualité, mais j'en viens directement à vos questions.

Les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur de tous types sont réellement encouragées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), dont c'est la philosophie et qui fournit aux établissements les outils pour le faire. Divers contextes fertiles existent pour renforcer les collaborations entre les ESA et les universités: les participations conjointes ou les cotuelles de thèse au sein de l'école doctorale «Arts et sciences de l'art (ED20)», les collaborations lancées au sein des pôles académiques, les codiplômations dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), les collaborations dans le cadre de l'organisation des masters relevant du domaine artistique tout en ayant une finalité approfondie, etc. Le développement de projets ou de recherches ou d'initiatives pédagogiques alliant arts, sciences humaines et sciences exactes me semble être le propre de toute démarche artistique. Comment penser en effet un projet artistique sans le situer dans un contexte sociopolitique ou philosophique particulier? Comment déployer une réalisation artistique sans mobiliser les techniques issues des sciences dures? En réalité, cette interdisciplinarité est au cœur de toute pratique et est déployée en ESA, notamment par l'existence de trois types de cours fixés par décret: les cours artistiques, les cours

techniques et les cours généraux ou théoriques. Ces trois types de cours alimentent ainsi utilement le projet artistique des étudiants.

Je vous rejoins quant au fait que ces rapprochements pourraient initier une réflexion plus large sur les collaborations de ce type. Si, bien entendu, celles-ci restent toujours encouragées, il ne faut pas aller bien loin pour voir une structuration de l'enseignement supérieur artistique différente de celle que nous connaissons en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, le principe de l'intégration des écoles d'art au sein des universités, parfois même au sein des hautes écoles, tel qu'il existe en Flandre, peut encore davantage renforcer ces collaborations et apporter une réponse aux difficultés que peuvent rencontrer nos ESA, eu égard à leur petite taille, en comparaison des autres acteurs de l'enseignement supérieur. Une telle réflexion pourrait alimenter les débats en Fédération, mais il s'agit d'une réflexion au long cours.

Enfin, vous m'interrogez sur les incitants financiers visant au rapprochement d'établissements. Je ne vous cache pas qu'à ce stade, ceux-ci ne sont pas envisagés entre les différents types d'établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, dans le cadre de l'avant-projet de décret relatif à la gouvernance des ESA, approuvé en deuxième lecture par le gouvernement, j'ai proposé un incitant au rapprochement d'ESA. Celui-ci prend la forme d'une unité d'emploi de direction adjointe octroyée à la nouvelle entité à titre définitif. En effet, le financement spécifique des ESA repose en grande majorité sur l'octroi d'unités d'emploi. C'est pourquoi nous avons privilégié les incitants de ce type plutôt qu'un incitant exprimé en euro. Je ne doute pas que nous aurons prochainement l'occasion de reparler de la réforme de la gouvernance des ESA au sein de notre commission.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vois que vous portez un regard favorable sur ces rapprochements, qui doivent être encouragés. En effet, le fonctionnement en silos montre ses limites. Vous êtes ainsi favorable au lancement d'une réflexion plus large. Je vous pose donc la question suivante, sur laquelle je reviendrai dans le futur: comment envisagez-vous cette réflexion et comment comptez-vous lancer ce processus, qui pourrait être piloté de manière transversale, de façon à renforcer les synergies et les collaborations?

Je prends note du fait qu'un incitant financier n'est pas envisagé à ce stade; la DPC en faisait pourtant la promesse. Cet incitant ne verra pas le jour en tant que tel, même si, pour la gouvernance des ESA, vous ouvrez une porte sur une option intéressante concernant les unités d'emplois, que je ne manquerai pas d'analyser quand vous déposerez le projet de décret.

1.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Burn-out étudiant en forte augmentation»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, plusieurs témoignages récents, ainsi que diverses analyses consacrées à la santé mentale des

jeunes, mettent en lumière une réalité préoccupante: le burn-out étudiant est en forte progression en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Derrière ce phénomène se dessine une réalité sociale inquiétante. La précarité financière, les difficultés d'accès au logement, la hausse des coûts liés aux études et l'obligation croissante de cumuler études et emploi forment un véritable cercle vicieux qui fragilise la réussite académique et la santé mentale de milliers de jeunes.

Un article de la RTBF a récemment révélé que 80 000 étudiants sur 250 000 inscrits en Fédération Wallonie-Bruxelles étaient en situation de précarité sévère. Un étudiant sur quatre subit donc régulièrement des privations essentielles, que ce soit en matière d'alimentation, de chauffage ou d'accès au matériel scolaire. Ce constat est purement et simplement alarmant. Dans certains établissements, les services sociaux constatent une augmentation du nombre d'étudiants sollicitant une aide alimentaire. Rester inactif face à cette situation qui se détériore d'année en année est inacceptable!

Cette précarité grandissante contraint de nombreux étudiants à multiplier les heures de travail rémunéré afin de financer leurs études, leur logement ou leurs dépenses courantes. Pour certains, le choix se pose désormais entre assister aux cours ou travailler pour payer leur loyer. Une telle situation met directement en péril l'égalité des chances en termes d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite.

Au-delà des difficultés économiques, d'autres facteurs contribuent à l'épuisement des étudiants: charge de travail académique croissante, anxiété liée à l'avenir professionnel ou encore difficultés d'accès aux soins psychologiques.

Nous devons nous demander comment garantir que l'enseignement supérieur soit véritablement émancipateur et accessible à tous. Il apparaît indispensable de renforcer les politiques visant à lutter contre toutes les causes structurelles du burn-out étudiant.

Madame la Ministre-Présidente, quelles sont les mesures mises en œuvre depuis le début de votre mandat afin de prévenir le burn-out étudiant? Quel bilan tirez-vous des dispositifs d'accompagnement psychologique actuellement proposés au sein des établissements d'enseignement supérieur? Disposez-vous d'indicateurs en termes de fréquentation, d'accessibilité et de délais d'attente? Enfin, quelles sont les actions spécifiques menées pour lutter contre les facteurs socio-économiques identifiés comme des sources majeures d'épuisement étudiant?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, j'ai déjà répondu à de nombreuses questions écrites et d'actualité relatives à la santé mentale des jeunes et au burn-out étudiant. Nous avons également eu un débat thématique à ce sujet au mois

de septembre 2024 lors d'une séance plénière. Je vous rejoins sur le fait qu'il s'agit d'une problématique importante, qui mérite une réponse de la part des différents acteurs de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout d'abord, comme je l'ai rappelé lors de séances plénières tenues en septembre 2024 et mai 2026, un mécanisme associant l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et les réseaux de santé mentale permet aux étudiants âgés de moins de 24 ans de bénéficier de soins psychologiques de première ligne intégralement remboursés par la sécurité sociale. Des modalités d'accessibilité à prix réduit sont également prévues pour les étudiants âgés de plus de 24 ans. La première séance est gratuite. Le prix de la séance s'élève ensuite à onze euros, ou quatre euros si l'étudiant est bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM).

Des dispositifs de soutien psychologique collectifs sont également mis en œuvre en collaboration avec les pôles académiques et les réseaux de santé mentale. Tous les détails concernant les modalités de ce partenariat se trouvent dans la circulaire 9263 rédigée conjointement par Mme Bertieaux et M. Vandembroecke.

Deuxièmement, un travail de visibilisation de l'information a été conduit, car le manque d'accès à l'information est souvent un frein essentiel. Plusieurs plateformes permettent désormais aux étudiants de trouver l'information adéquate sur les différentes aides existantes, y compris les aides psychologiques. Toutes ces informations figurent notamment sur le site Internet www.aides-études.cfwb.be.

De plus, le site Internet de chaque établissement de l'enseignement supérieur dispose d'une rubrique reprenant l'ensemble des aides à la disposition des étudiants. Des pages sont dédiées spécifiquement aux aides psycho-sociales.

Enfin, des informations relatives aux dispositifs d'aide complémentaires, comme des groupes de parole ou des ateliers bien-être, sont également consultables sur le site Internet des pôles académiques.

Troisièmement, j'ai sollicité la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) pour savoir s'il existait des chiffres relatifs au nombre d'étudiants ayant bénéficié d'un soutien psychologique. Comme indiqué dans ma réponse à la question écrite n°616 qui m'a été adressée par M. Soupart le 12 mars 2026, de tels chiffres n'existent pas. Des chiffres plus spécifiques concernant le burn-out étudiant n'existent pas non plus, comme je l'ai précisé lors de la séance plénière du 27 mai 2026.

Quatrièmement, les conseils sociaux des établissements d'enseignement supérieur peuvent intervenir pour apporter un soutien aux étudiants nécessitant une aide psychologique. Leurs rapports annuels citent des chiffres détaillés par établissement, dont vous pouvez prendre connaissance.

Le 14 mars 2025, la CoVEDAS a répondu à ma demande d'état des lieux sur l'entrée en vigueur de la circulaire mentionnée précédemment, ainsi que des

dispositifs de santé mentale. Elle n'a malheureusement pas été en mesure de me fournir des données chiffrées consolidées. De manière générale, les établissements indiquent être encore occupés à l'implémentation des conventions ou se trouver dans une phase préliminaire d'analyse des effets de la circulaire et ne pas disposer de données quantitatives.

Je reste bien sûr en contact avec l'administration, la CoVEDAS et les partenaires des institutions fédérales afin de suivre la situation et d'échanger sur des possibilités de soutien supplémentaires. L'ARES a également confirmé qu'elle prévoyait de demander aux membres de la CoVEDAS de réaliser un nouveau bilan du dispositif lorsqu'ils disposeront des informations nécessaires. Une rencontre est également prévue avec l'administration de l'État fédéral pour échanger sur les dispositifs actuels.

Je me suis penchée sur la question des facteurs socio-économiques avec mes homologues des différents niveaux de pouvoir au sein de la conférence interministérielle (CIM) Politique des grandes villes, intégration sociale et lutte contre la pauvreté. Nous avons abordé la problématique du logement étudiant lors du groupe de travail consacré à la précarité chez les étudiants. Mes collaborateurs ont également rencontré des représentants de *perspective.brussels* au mois d'avril afin d'échanger sur les conclusions du *monitoring* du logement étudiant dans la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je ne nie pas que des dispositifs soient prévus pour venir en aide aux jeunes, mais je suis interpellé par le fait que la CoVEDAS ne soit pas en mesure de vous fournir des chiffres précis permettant d'identifier clairement le phénomène et de suivre son évolution.

Les étudiants sont renvoyés vers les conseils sociaux, mais ceux-ci ne peuvent pas tout faire. Ils sont déjà fortement sollicités et les décisions prises récemment par le gouvernement ne vont faire qu'empirer la situation.

Concernant les facteurs socio-économiques menant au burn-out, il serait utile d'avoir une vision transversale impliquant la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et l'État fédéral.

Je rappelle aussi les recommandations du médiateur, qu'il faudra concrétiser pour venir en aide aux étudiants. Le plan de lutte contre la pauvreté présenté par le ministre Coppieters devra les intégrer.

Je continuerai à vous interpellier sur ce sujet extrêmement important.

1.11 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Dégâts des orages sur les bâtiments scolaires»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, les inondations que nous avons encore vécues récemment rappellent d'horribles souvenirs, notamment ceux de juillet 2021 où tout le monde s'était dit qu'heureusement

qu'il n'y avait personne dans les écoles. C'est pourquoi je reviens avec cette préoccupation, car je pense qu'elle est éminemment importante et surtout vous connaissez la problématique aussi bien que moi. Plus de 52 %, 52,5 % je pense, des bâtiments scolaires hébergent des écoles de l'enseignement fondamental, donc des maternelles et des primaires. Lors d'inondations importantes et d'orages violents, les adultes sont bien démunis pour s'en sortir. C'est encore plus compliqué pour les enfants.

Lors du dernier week-end du mois de mai, avec l'épisode de tempête particulièrement violent qui s'est abattu sur les provinces du Hainaut, de Namur, du Brabant wallon et de Liège, ont été signalés de nombreux dégâts matériels, reflet du caractère extraordinaire des vents, de la foudre et de la grêle, mais également du niveau impressionnant de précipitations.

Cet épisode est extraordinaire par son ampleur, mais nous savons aujourd'hui que les experts de ce type d'événement climatique nous confirment qu'ils sont amenés à se répéter de façon plus régulière et surtout, et c'est là l'impact du dérèglement climatique, de façon beaucoup plus intense et donc les dégâts seront d'autant plus importants. Or, comme pour l'ensemble des bâtiments – les bâtiments scolaires ne sont pas les seuls concernés –, ils sont vulnérables et peut-être que les écoles le sont d'autant plus, car elles connaissent pour certains un état de délabrement et de fragilité important.

Or assurer la qualité des apprentissages en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est également anticiper et préparer la résilience des bâtiments devant ces épisodes amenés à se répéter. Il en va donc, comme je viens de vous le dire, d'assurer la qualité des apprentissages, mais l'urgence, il en va de protéger aussi bien nos élèves que les professeurs et toutes les personnes qui sont dans ces écoles quand surviennent ces événements climatiques catastrophiques.

Avez-vous un aperçu du nombre d'établissements qui ont été touchés par l'épisode de la tempête de mai? Tous ont-ils pu reprendre leurs activités normalement par la suite? C'est un premier bilan. Il faut toujours commencer par un bilan. Une information n'est bien traitée que lorsqu'elle est connue précisément.

Existe-t-il un contact d'urgence de vos services, destiné aux directions et aux pouvoirs organisateurs pour signaler ce type de dégâts et organiser les opérations les plus urgentes pour permettre la reprise des activités dans les meilleures conditions? À la suite des inondations de 2021, des enfants ont continué à aller dans des écoles, pendant des mois et des années, qui n'étaient plus dignes de ce nom. L'humidité, notamment, donne des moisissures qui ont des impacts sur la santé. Leurs effets sont tout sauf négligeables et il ne faut certainement pas y soumettre nos élèves.

Votre administration est-elle en contact avec le 1722 – intervention des pompiers non urgente – pour assurer un suivi immédiat? Le cas échéant, ce numéro de

contact est-il connu des établissements? Vous êtes-vous inquiétée des suites de ces orages particulièrement violents? Sachant qu'ils vont se reproduire, comment fonctionner pour être plus efficaces?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame la Députée, le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS), chargé des subventions pour la rénovation des bâtiments, ne connaît pas le nombre d'établissements touchés par les intenses intempéries de ce dernier week-end du mois de mai. Toutefois, l'Administration générale de l'enseignement (AGE) nous informe que des demandes de suspension des cours, à la suite des inondations, peuvent être introduites en application du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et de la circulaire 9730 du 21 mai 2026 relative à la continuité des apprentissages et à l'organisation scolaire en cas de circonstances exceptionnelles.

Les services du gouvernement ne disposent pas, à ce stade, d'une vue exhaustive, d'écoles ayant introduit une demande en ce sens. Notons que cette demande doit être déposée au plus tard dans les dix jours ouvrables scolaires du premier demi-jour de suspension des cours. Les services du gouvernement ont cependant reçu quelques déclarations d'écoles de la zone concernée. Adressez-vous à la ministre Glatigny pour obtenir plus d'informations.

Les services régionaux du SGISS, quant à eux, n'ont pas reçu de demande spécifique pour les bâtiments scolaires, à la suite des intempéries. Le mécanisme disponible pour répondre au subventionnement de travaux dans des bâtiments scolaires touchés brutalement par ce type d'événements est la demande d'accès au programme prioritaire de travaux (PPT) en extrême urgence. Les dégâts engendrés par de fortes intempéries étant souvent couverts par les assurances des établissements, les pouvoirs organisateurs n'ont pas automatiquement besoin de signaler ou d'introduire une demande de subvention.

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) connaît un établissement qui a été particulièrement touché, l'Athénée royal de Rixensart. Une autre école de Braine-l'Alleud a aussi quelques dégâts dans sa salle de gymnastique. Enfin, plusieurs établissements, dont au moins un internat, ont subi des coupures d'eau et déploré l'absence d'eau potable; ils ont dû s'organiser en conséquence ou fermer un jour ou deux.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, merci de vous être renseignée. Visiblement, cette question a suscité une demande d'informations, ce qui est une bonne chose. Je ne revendique rien. Il faut le faire. Il faut aussi avoir un programme d'intervention prioritaire lors d'inondations graves et de catastrophes climatiques comme celle-ci. En effet, ces phénomènes se répéteront.

D'après les éléments d'informations que vous me donnez, je n'ai pas l'impression que le plan d'urgence soit prêt à être déclenché instantanément. Or il faut être en mesure d'agir dès que des écoles sont touchées. Comment fait-on pour évacuer? Comment réintégrer les écoles et redonner cours dans des conditions sanitaires dignes de ce nom?

Au-delà de cela, il faut avoir une vision plus large et se demander s'il ne faudrait pas déménager certaines écoles, analyser comment gérer cela au mieux stratégiquement, toujours pour la sécurité et la santé des élèves, des enseignants et de tous ceux qui fréquentent l'école.

1.12 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Résilience des publics scolaires lors des épisodes de fortes chaleurs»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, j'en viens à l'autre aspect de la problématique que je viens d'évoquer, puisque résoudre les problèmes de fortes chaleurs permet de résoudre les problèmes d'inondations – réfléchir à l'un revient donc à réfléchir à l'autre. Ce sujet peut paraître négligeable, mais il ne l'est absolument pas: vous qui êtes bruxelloise, vous connaissez bien l'environnement urbain très dense de Bruxelles et l'importance qu'y revêt ce sujet.

Les écoles doivent être protégées de la chaleur – il en va de la santé et du bien-être des enseignants et des étudiants, mais également de la capacité d'apprentissage de ces derniers –, mais elles peuvent également constituer des îlots de fraîcheur. On a d'ailleurs toujours défendu, sur la question des bâtiments scolaires, l'utilité des écoles pour les quartiers. Celles-ci doivent permettre, par leur fonction publique et par leur ouverture, d'apporter un plus sociétal. C'est donnant-donnant, puisque le fait que l'école soit dans le quartier, et le quartier dans l'école, constitue un apprentissage en soi sur la manière dont on fait société.

L'épisode de chaleur que l'on a connu à la fin du mois de mai devient malheureusement récurrent. Même si ces situations sont différentes des inondations, elles n'en constituent pas moins des phénomènes pernicieux fortement accentués par les dérèglements climatiques. Cette récurrence, que l'on constate dans notre vie, nous invite à réagir en développant des solutions et des adaptations.

L'ampleur quasiment inédite de cette canicule de la fin du mois de mai questionne les problématiques de l'isolation des bâtiments, de l'accessibilité à l'eau dans les classes et dans les écoles, ainsi que celle des cours de récréation bétonnés, souvent sans verdure, entre autres. Tout cela peut, comme j'ai essayé de le mettre en évidence, non seulement servir l'école, ainsi que ceux qui sont dedans et qui la «font», mais aussi plus largement le quartier en devenant des îlots de fraîcheur dans lesquels on pourrait venir se réfugier, par exemple.

Cela impose de revoir profondément l'activité des écoles. Du côté de l'enseignement et des programmes, ces fortes chaleurs imposent de revoir les activités physiques et sportives, mais pas uniquement. Votre collègue en charge de

l'enseignement a d'ailleurs transmis une circulaire rappelant les obligations des établissements lors des épisodes de fortes chaleurs exceptionnelles.

Force est de constater que si ces épisodes deviennent une forme de normalité dans les écoles et qu'ils en sont dès lors prévisibles, cela ne rend pas plus facile la poursuite des apprentissages dans les bâtiments qui sont mal aérés, mal isolés et qui sont exposés à des températures qui franchissent de plus en plus souvent les 30 degrés.

Je ne reviendrai pas ici sur les événements récents. La majorité d'entre nous, en tout cas l'opposition, se sont rendus dans les écoles pour rencontrer les acteurs de l'enseignement. Parmi les témoignages recueillis, certains sont particulièrement préoccupants. Avec ma sensibilité, au regard des dossiers que j'essaie de porter dans notre Parlement, la situation me semble catastrophique. Dans certaines classes, il fait pétant de chaud. Il devient impossible d'y enseigner. Il faut agir.

Le chantier de rénovation des bâtiments scolaires connaît, durant notre législature, un ralentissement certain, en raison des coupes opérées dans les fonds classiques et du report de l'entrée en vigueur de la réforme des fonds. Vous connaissez mon point de vue à ce sujet. Je souhaiterais néanmoins recevoir des réponses concernant certaines questions qui ont été posées durant la séance plénière.

Madame la Ministre, comme cela a été évoqué dans la nuit de jeudi à vendredi, l'avant-projet de décret-programme accompagnant le prochain ajustement budgétaire postposerait une nouvelle fois l'entrée en vigueur de la réforme des fonds des bâtiments scolaires, pourtant adoptée en 2024. Est-ce exact? Pourriez-vous nous communiquer un nouveau calendrier relatif à l'établissement de la réforme?

Concernant la fixation prochaine à 50% du montant des crédits obligatoirement alloués à des travaux structurels, ceci prive potentiellement de nombreuses écoles de l'accès à de petits travaux. À propos des récents orages, vous venez de nous dire que le programme prioritaire des travaux resterait la référence. Or ce programme représente une gestion des fonds qui date d'avant la réforme. Dans ce cadre, comment allons-nous élaborer des projets structurants? Il s'agit d'avoir une majorité de projets structurants à cause de l'état de nos bâtiments, dont certains nécessitent des travaux structurels. Je ne reviens pas sur les études et statistiques effectuées: une grosse part de ces bâtiments nécessitent des travaux structurels effectués sur du bâti existant. Cela dépasse 50 % des bâtiments concernés.

Par ailleurs, il faut aussi agir pour toute une série de travaux d'adaptation. Quelles sont vos grandes lignes politiques pour arriver à concilier ces deux aspects? Comment allons-nous vérifier que les travaux d'adaptation aux canicules et aux orages ne consisteront pas à placer un emplâtre sur une jambe de bois entraînant un chantier de plus grande ampleur dans les cinq ans qui suivent? Comment allez-vous structurer ces chantiers, surtout que disparaissent peu à peu

les critères du grand plan d'investissement et de rénovation des bâtiments scolaires, repris dans un décret qui ne sera plus d'application? Pour ma part, je ne vois pas comment on peut orienter ces fonds et mettre sur pied des chantiers d'adaptation aux canicules et aux inondations tout en menant des projets structurants en parallèle. Je ne vois pas comment vous allez faire. Je peux évidemment partager mes pistes avec vous, mais j'attends plutôt vos réponses.

Outre le chantier du rapport «un chantier, des lieux, des enseignements en Fédération Wallonie-Bruxelles» (CLEF-WB), disposez-vous aujourd'hui d'un cadastre des besoins en matière de rénovation des bâtiments scolaires? Plus spécifiquement, vos services ont-ils en leur possession des informations fines sur les urgences en matière de résilience des établissements lors des épisodes de fortes chaleurs?

Enfin, dans les moyens à disposition des établissements, une priorisation existe-t-elle au profit des implantations connaissant une forme de vulnérabilité particulière lors des épisodes caniculaires, par exemple en matière de verdurisation, de zones d'ombres et d'accès à l'eau dans les cours de récréation?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai le sentiment d'avoir, pour l'essentiel, répondu à votre question durant la dernière séance plénière, mais je ne vois pas d'objection à vous répéter que la rénovation des bâtiments scolaires ne connaît pas de ralentissement.

En effet, les projets liés au Plan de relance européen sont en voie de finalisation et les chargés de la plupart des dossiers du Plan d'investissement exceptionnel (PIE1) ont introduit leurs demandes d'accord de principe sur projet auprès de l'administration. Les dossiers retenus dans le cadre du PIE2 sont en cours d'étude et la liste des dossiers retenus pour le PIE3 a été présentée aux fédérations de pouvoirs organisateurs lors d'une réunion de la Commission inter-caractère (CIC). Tous ces dossiers permettront aux élèves et aux membres du personnel d'être hébergés dans des bâtiments scolaires dignes du 21^e siècle et de répondre aux défis climatiques, environnementaux, pédagogiques et relatifs à la qualité du bâti.

Cela étant, s'agissant de la réforme du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS), comme je l'ai récemment expliqué lors de la présentation du projet de décret-programme 2 (DP2), son entrée en vigueur est en effet postposée à l'automne, et une négociation est en cours avec les fédérations de pouvoirs organisateurs afin de déterminer plus précisément la date d'ouverture de la plateforme numérique.

Cette décision repose sur plusieurs éléments. D'une part, l'arrêté d'exécution de la réforme est en négociation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs. Dans ce cadre, il est apparu que certaines dispositions nécessitaient que le décret-

programme 2 soit voté par le Parlement avant que le projet d'arrêté ne puisse être transmis au Conseil d'État. Cela engendre un dépassement de la date du 30 juin et il convient par conséquent de modifier cette échéance. D'autre part, les fédérations de pouvoirs organisateurs avaient exprimé la nécessité de disposer d'un délai supplémentaire afin d'assurer une information complète et une appropriation adéquate du nouveau dispositif aux pouvoirs organisateurs. Concernant la règle visant à consacrer minimum 50 % des crédits aux travaux structurants, il s'agit d'un choix assumé visant à prioriser les interventions ayant un impact durable sur la qualité et la performance des bâtiments scolaires.

Il y a quelques mois, vous avez vous-même plaidé au sein de cette commission pour que le solde du PIE reversé au FBSEOS soit exclusivement affecté à des projets structurants, et ce, à l'instar de ceux du Plan. Vous avez alors pointé le fait que les investissements ponctuels, qualifiés de «rustines», ne permettaient pas de répondre aux grands défis infrastructurels. Je vous avais répondu que nous serions attentifs à cette question. Finalement, le DP2 prévoit le fléchage du solde du PIE vers les investissements structurants. En outre, au moins la moitié des moyens des fonds classiques doit être dédiée aux travaux structurants.

Quoi qu'il en soit, le dispositif de la réforme tel que voté en 2024 prévoit une évaluation après cinq ans de mise en œuvre, et ce, afin d'en mesurer les effets et, le cas échéant, d'y apporter les ajustements nécessaires. J'ajoute enfin qu'en attendant la mise en œuvre concrète de la réforme, le sous-programme d'extrême urgence du programme prioritaire des travaux reste bien accessible aux pouvoirs organisateurs. En ce qui concerne la connaissance des besoins, l'administration ne dispose pas, à ce stade, d'un cadastre exhaustif des bâtiments scolaires. Ceux-ci relèvent de la responsabilité des pouvoirs organisateurs, qui sont propriétaires.

Rappelons aussi que l'enquête réalisée lors de la précédente législature n'était pas exhaustive et se faisait sur une simple base déclarative. Néanmoins, les données issues des dossiers introduits dans le cadre des programmes de subventions, des audits énergétiques et des programmations d'investissement permettent déjà d'objectiver un certain nombre de besoins, notamment en matière de performance technique.

Par ailleurs, la priorisation des interventions est bien encadrée. Pour les travaux non structurants, les priorités portent notamment sur la sécurité, la stabilité et la prévention incendie; les situations d'insalubrité ou d'hygiène, ainsi que les conditions d'hébergement compromises. Les défis liés au confort thermique – tels que l'isolation, la protection solaire ou encore l'absence d'espace végétalisé – sont intégrés dans ces critères. Pour les travaux structurants, l'analyse repose notamment sur l'état global du bâtiment, les performances énergétiques, les surfaces disponibles et le contexte urbanistique.

Enfin, la verdurisation constitue une condition transversale d'éligibilité, tant pour les travaux structurants que pour les travaux non structurants. En effet, les

projets doivent éviter toute augmentation des surfaces minéralisées – sauf en cas d’extension – et privilégier le développement d’espaces végétalisés.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d’avoir rappelé que la verdurisation fait partie des conditions d’éligibilité. Ce critère est effectivement mentionné dans le décret, mais est-il bien respecté? Au vu de l’ensemble des avis, notamment ceux des pouvoirs organisateurs, il est nécessaire d’accompagner ces projets et de leur permettre d’aboutir. De nombreuses personnes – comme les paysagistes –, au sein ou hors de l’administration, peuvent contribuer à la réalisation de ces projets. Les écoles sont encouragées à verduriser leurs cours, leurs façades, etc. Cela va amener de l’ombre et permettre la rétention de l’eau, ce qui n’est pas négligeable dans des zones densément urbanisées. Les surfaces des écoles sont conséquentes et nous parlons tout de même du nombre colossal de 7 600 bâtiments, ce qui est colossal. Je vous remercie donc d’avoir évoqué ce critère, même si j’attendais davantage de proactivité à ce sujet.

En séance plénière, j’ai tenté de mettre en évidence qu’il faut soutenir les écoles, alors qu’aucun élément n’incite à le faire. Les pouvoirs organisateurs estiment que le processus est trop long, trop compliqué et que les démarches administratives sont incompréhensibles. Les écoles qui en ont le plus besoin n’arrivent même pas à constituer un dossier. Il faut soutenir et accompagner leurs représentants dans ces démarches, car ils ont d’autres chats à fouetter au quotidien.

Vous n’avez pas répondu à ce sujet. Vous me dites: «Madame Cremasco, vous avez toujours plaidé pour que l’ensemble des montants soit affecté à des travaux structurels». Jamais de la vie. Ce que j’avance, c’est qu’il ne faut pas mettre un emplâtre sur une jambe de bois!

M. le président. – Merci de bien vouloir conclure, Madame la Députée.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je suis désolée, Monsieur le Président, mais il s’agit d’un dossier tellement important. Des vies d’enfants sont en jeu.

M. le président. – Je vous rappelle simplement que je fais preuve de beaucoup de largesse au niveau des temps de parole.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Vous pouvez faire autant de rappels au règlement que vous voulez au sein de cette enceinte...

M. le président. – Je continuerai quand même à faire mon travail le plus correctement possible.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Les rappels au règlement sont devenus difficiles à entendre.

M. le président. – Je vous demande de bien vouloir conclure s’il vous plaît.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, nous ne voulons pas de petits sparadraps. Comment parvenir à un équilibre entre les aides

ponctuelles et structurelles? Quand vous vous référez à l'ancien programme prioritaire des travaux, cela me fait peur. Le travail relatif à l'affectation des différents montants au profit de nos écoles est important.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h15.*

VERSION PROVISOIRE